

# CIRCULAIRE FINANCIERE

Le Conseil Départemental attribue 30.000,00 € d'aide aux déplacements des AS de collèges.

Cette aide est répartie en fonction du nombre de Km/élèves effectués.

Comme précisé lors des AG de district et de l'AG départementale, la décision a été prise de reporter cette somme sur les remboursements de toutes les rencontres district et départementales (figurant au calendrier départemental), toutes activités confondues.

Lors du CDUNSS du 30/03/2018 il a été décidé que les remboursements se feront comme ci-dessous :

COLLEGES		LYCEES / LP
Tous les déplacements Phase district	Tous les déplacements Phase départ.	Tous les déplacements Phase district et Phase départ.
<b>Remboursement 0.12 €</b>	<b>Remboursement 0.20 €</b>	<b>Remboursement 0.15 €</b>
<b>Remboursement CROSS 300 €</b>		

Les feuilles de rencontres devront nous parvenir au plus tard :

- ❖ Le 30 septembre 2018 pour la période courant du 01/01 au 30/06/2018
- ❖ Le 15 janvier 2019 pour la période courant du 01/09 au 31/12/2018.

P.S. : le RAJ à Vieux Moulin est une « rencontre départementale » qui rentre dans ce dispositif.